MARDI, LE 10 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 10 janvier 2023, à compter de 19 h 32, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents : Monsieur Vincent Gingras, maire

Monsieur Xavier Mantha, conseiller nº 1
Madame Vicky Brunet, conseillère nº 2
Monsieur Richard Moreau, conseiller nº 4
Madame Fanny Giroux, conseillère nº 5

Sont absents: Madame Marianne Morency-Landry, conseillère nº 3

Monsieur Benjamin Brunet-Duclos, conseiller nº 6

<u>23-01-01</u> <u>1. OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par Fanny Giroux et unanimement résolu par les présents membres du conseil que Monsieur Vincent Gingras, maire, agit à titre de président d'assemblée et que Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance : Monsieur Daniel Gauthier, greffier-trésorier adjoint Monsieur Roland Fournier, contremaître municipal

Assemblée: 1 personne

2. MOT DU MAIRE

Bonsoir à toutes et à tous! En mon nom personnel et au nom du conseil et des employés de la municipalité, je veux vous souhaiter une excellente année 2023. Santé, bonheur, plaisirs et prospérité à vous! La météo ne nous a pas été favorable dernièrement ce qui a occasionné un retard au niveau de la patinoire. Soyez assurés que nous allons effectuer les travaux dans les plus brefs délais. Cette année marque le retour de la fête des tuques à Latulipe, soit le 11 février pour les activités à la patinoire et le 11 mars, pour la traditionnelle marche aux flambeaux dans les sentiers de la Pointe-aux-Roches. Restez à l'affût pour connaître toutes les activités. Encore une fois, bonne année et bon conseil!

23-01-02 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Mot du maire
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022
- 5. Suivi des séances précédentes
- 6. Première période de question
- 7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
- 8. Adoption des comptes / Décembre 2022
- 9. Règlement #23-02-01 portant sur les taux de taxation 2023
- 10. Règlement #23-02-02 concernant le traitement des élus(es) pour l'années 2023
- 11. Renouvellement du contrat de l'assurance municipale
- 12. Renouvellement du contrat avec le Réseau Biblio
- 13. Rapport concernant l'application de la gestion contractuelle
- 14. Programme emploi d'été Canada 2023
- 15. Corporation des transports adapté du Témiscamingue / Résolution d'engagement 2023
- 16. Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue / Renouvellement d'adhésion 2023
- 17. Correspondance
- 18. Affaires diverses
- 19. Troisième période de question
- 20. Clôture de la séance

Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

23-01-03 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 soient adoptés tel que rédigés.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Aucun

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

19h36 à 19h37

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Pour ce qui est de la MRC, les dossiers cheminent normalement et nous espérons des nouvelles au sujet de l'incinérateur et du projet Onimiki. Malheureusement nous avons appris la démission du commissaire industriel de la MRC. Cette situation pourrait ralentir le processus. Nous avons également appris la démission du la nouvelle mairesse de Rémigny. La politique municipale n'est pas toujours facile!

8. ADOPTION DES COMPTES / DÉCEMBRE 2022

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS -DÉCEMBRE 2022			
NOM	MONTANT	DESCRIPTION	
Salaires col bleu et col blanc	9 941.63 \$	Salaire net / Dir. gén. et sec. trés. et agent de développement, Chef et préposé aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adjoint à la direction et Pompiers	
Salaire des élus	5 166.89 \$	Salaires des élus et allocation de dépenses	
Les Spécialité de Stéphanie	1 526.52 \$	Service administratif	
La Capitale Assurance	1 130.87 \$	Ass. collective / novembre 2022	
Revenu Québec	4 584.72 \$	Remises salariales décembre	
Revenu Canada	1 539.99 \$	Remises salariales décembre	
Hydro Québec	256.26 \$	Électricité / Éclairage public	
п п	845.00 \$	Électricité/ Centre communautaire	
" "	29.96 \$	Électricité/ Patinoire	
" "	1 589.38 \$	Électricité / Traitement eau potable	
Visa Desjardins	117.48 \$	Frais annuel et achat en ligne (Home hardware) chaudron pour cuisine	
Bell Mobilité	480.52 \$	Cellulaire décembre	
Télébec	125.80 \$	Téléphone / Traitement eau potable	
Communication Cloudli (décembre et janvier)	190.80 \$	Téléphonie IP / Bureau et centre comm	
École du Carrefour	612.00 \$	Loyer point de services - décembre 2022*	
Paroisse Saint-Antoine Abbé	285.00 \$	Location bureau décembre 2022	
TOTAL 28 422.82 \$			

23-01-04 8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COB48:D74MPTES À PAYER Décembre 2022			
FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION	
Bellehumeur Électrique Inc.	1 055.84 \$	Entretiens lumières de rues	
Bergeron Électronique	310.99 \$	Cadeaux fêtes de Noël*	
Distribution Cardinal	734.53 \$	Chaine pour sableuse*	
Distribution Gironne Ltée	146.27 \$	Pieces camion pompier, chargeuse pelleteuse	
GLS Canada	20.75 \$	Messagerie / Analyse eau potable	
H2Lab Inc	199.48 \$	Analyse d'eau potable	
H2O Innovation	771.79 \$	Pièce Lampe pour Panel-View / eau potable	
MRC de Témiscamingue	653.32 \$	Frais de Mutation et Frais logiciel permis	
Municipalité de Fugèreville	1 476.00 \$	Intervention serv. Incendie (Juillet-Oct Nov.)	
Pétroles Témis	512.80 \$	Essence diesel génératrice / eau potable	
Pièces d'auto Brousseau Ltée	58.17 \$	Pièce pour Camion*	
Quincaillerie Home Hardware	733.77 \$	Sableuse (petit outil) et Cadeaux fêtes noël*	
Quincaillerie de l'Est	2 719.00 \$	Essence / camion et chargeuse pelleteuse*	
	422.16 \$	Quincaillerie divers (camion-citerne) pelle à neige	
	1 494.68 \$	Casque protection soudure & gaz	
	73.07 \$	Fête de Noël	

Sam sur le pouce	144.00 \$	Collation pour fête de noël d'enfants
Services Informatiques Logitem Inc.	244.69 \$	Cadeaux fêtes de Noël*
SNC-Lavalin Stavibel Inc.	1 524.59 \$	Honoraire assainissement eaux usées *
Transport Beaulé Inc.	1 771.19 \$	Installation ponceau et nivellement*
Transport D. Barrette & Fils	3 471.29 \$	Réparation travaux aqueduc 21 déc. 2022
Ultramar	466.71 \$	Location annuelle cylindre et propane chauffage du garage*
Xérox Canada Ltd	425.72 \$	Location imprimante
Grand Total (Achat)	19 430.81 \$	

Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil, que les comptes soient adoptés pour le mois de décembre 2022, tels que présentés ci-dessus.

9. RÈGLEMENT #23-02-01 PORTANT SUR LES TAUX DE TAXATION 2023

9.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-02-01 SUR LA TAXATION 2023

AVIS DE MOTION

La conseillère, Fanny Giroux, annonce qu'un règlement portant le no° 23-02-01, concernant l'adoption des taux de taxation 2023 de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, sera présenté au cours de la prochaine séance ordinaire du conseil, en vue de son adoption.

9.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-02-01 PORTANT SUR LA TAXATION 2023

La conseillère, Fanny Giroux, présente le projet de règlement portant le no° 23-02-01, concernant l'adoption des taux de taxation 2023 de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury,

10. RÈGLEMENT NUMÉRO 21-02-02 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS(ES) POUR L'ANNÉE 2023

10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 21-02-02 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS(ES) POUR L'ANNÉE 2023

AVIS DE MOTION

La conseillère, Vicky Brunet, annonce qu'un règlement portant le no° 23-02-02, concernant l'adoption du traitement des élu(e)s municipaux pour l'année 2023 de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, sera présenté au cours de la prochaine séance ordinaire du conseil, en vue de son adoption.

10.2 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 23-02-02 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS(ES) POUR L'ANNÉE 2023

La conseillère, Vicky Brunet, présente le projet de règlement portant le no° 23-02-02, concernant l'adoption du traitement des élu(e)s municipaux pour l'année 2023 de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

23-01-05 11. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE

Il est proposé par Xavier Mantha et unanimement résolu par les présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury renouvelle son contrat d'assurance municipal pour l'année 2023 avec Groupe Ultima Inc. :

QU'UN montant de 19 641.80 \$ (taxes incluses) soit attribué à la présente entente.

23-01-06 12. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par Fanny Giroux et unanimement résolu par les présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury renouvelle son entente avec le Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque municipale-scolaire pour l'année 2023 :

QU'UN montant de 2 216.96 \$ (taxes incluses) soit attribué à la présente entente.

23-01-07 13. PG SOLUTION / RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DES LOGICIELS DE GESTION ADMINISTRATIVE

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-etGaboury renouvelle, pour l'année 2023, l'entente avec PG Solution concernant l'utilisation du logiciel d'administration municipale :

QUE la facture # CESA51515 au montant de 6 124.72 \$ (taxes incluses) soit payée.

QUE les applications Voilà et Territoire ne soient pas renouvelées.

14. RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, au moins une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2022.

23-01-08 15. PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par Fanny Giroux et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury présente une demande au Programme EÉC 2023 dans le cadre d'un projet d'emploi de chargé de projet à l'aménagement paysagé et forestier pour les 15 à 30 ans.

23-01-09 16. CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE / RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT 2023

Il est proposé par Richard Moreau et unanimement résolu par les présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la **Corporation du transport adapté du Témiscamingue** au montant de 984.00 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRC de Témiscamingue) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

23-01-010 17. CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2023

Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury renouvelle son adhésion pour l'année 2023 au conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue pour la somme de 60.00 \$.

18. CORRESPONDANCE

18.1 MAMH / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

Le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) autorise les municipalités à prolonger, jusqu'au 31 mai 2024, la fin des travaux autorisés.

18.2 GROUPE IMAGE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / L'ITINÉRANCCE AU TÉMISCAMINGUE

La documentation est remise à tous(tes) les élus(es). De plus, le maire fait un résumé de la situation.

19. AFFAIRES DIVERSES

23-01-011 19.1 JOURNAL LE REFLET / OFFRE DE PROMOTION HIVERNALE

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury participe à l'offre de promotion hivernale du journal Le Reflet :

QU'une demi-page soit achetée au prix de 220 \$ (taxes non incluses)

QUE l'activité de la raquette et l'événement de la fête des Tuques y soient les objets en promotion.

23-01-012 19.2 MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE / PARTICIPATION À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA RÉORGANISATION DES SERVICES INCENDIE DES PETITES MUNICIPALITÉS RURALES DES SECTEURS EST ET NORD DU TÉMISCAMINGUE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE toutes les municipalités qui ont fourni une résolution désirent présenter un projet d'étude dans le cadre de l'aide financière **pour les services incendie.** Le but est d'identifier les opportunités disponibles afin que les petites municipalités puissent valider différentes structures de fonctionnement qui leur permettra d'évaluer la faisabilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique pour les années à venir. Le but de cette étude est de trouver des moyens innovants et réalistes pour améliorer la couverture incendie aux citoyens tout en répondant aux normes gouvernementales exigées et bien sûr, aux moyens financiers des petites municipalités rurales comme les nôtres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vicky Brunet, appuyé par Fanny Giroux, et résolu par les présents membres du conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury s'engage à participer au projet d'étude pour la réorganisation des services incendie des petites municipalités rurales des secteurs est et nord du Témiscamingue et à assumer une partie des coûts;

Le conseil nomme la Municipalité de Fugèreville, organisme responsable du projet.

19.3 TIRAGE DU CONCOURS DE DÉCORATION DE NOËL

Une personne de l'assistance procède au tirage sous la surveillance de la conseillère, vicky Brunet. Les personnes gagnantes d'un certificat cadeau de 75.00\$ à la quincaillerie de l'Est sont Sylvain Gilbert, Audrey Charbonneau et Claude Riendeau.

19.4 PROPOSITION D'UNE DATE DE TRAVAIL PORTANT SUR LA TECQ

Les présents membres du conseil souhaite qu'une rencontre de travail portant sur la TECQ se tienne le mardi le 24 janvier à 19h00 au centre communautaire.

Que Marianne Morency-Landry et Benjamin Brunet-Duclos en soient informés.

23-01-013 19.5 RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC / DEMANDE DE SOUTIENS

Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury devienne membre de la Ressource pour personnes handicapées en Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec au coût de 10\$:

QU'UN don de 300\$ soit également offert à l'organisme pour le téléthon 2023.

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

23-01-014 21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil de clore la séance.

Il est 20 heures 31 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 10 janvier 2023.			
Julie Gilbert, greffière-trésorière et di	rectrice générale		
Vincent Gingras, maire	Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale		